

Plan d'action en faveur des zones humides (PAFZH) sur le territoire de Chambéry métropole

Journée ARRA– 30 novembre 2012



Eléments de cadrage

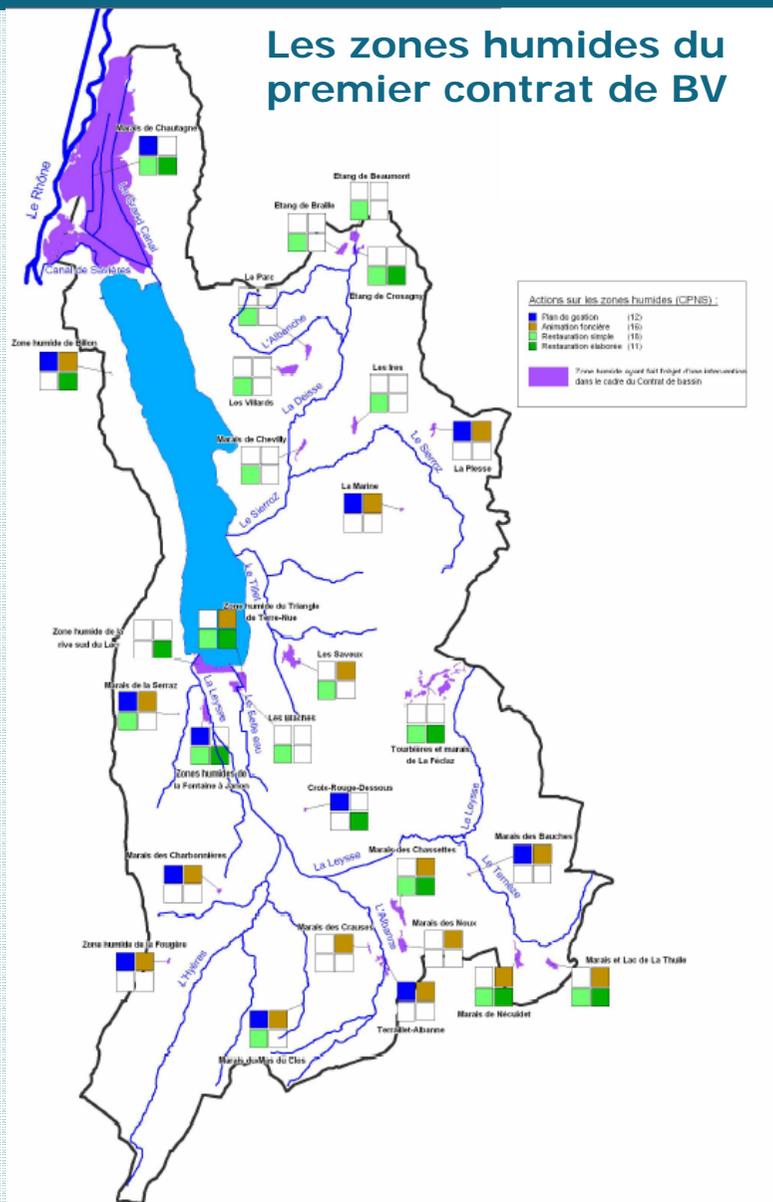
Le territoire du 2ème contrat de bassin versant (2011-2017)

- Bassin versant du lac du Bourget :
 - 588 km²
 - 65 communes
 - 210 000 habitants.
- 307 zones humides / 3.300 ha (dont 1.700 ha en Chautagne)
- Chambéry métropole :
 - 24 communes
 - 125 968 habitants
 - 115 zones humides / 560 ha.



Eléments de contexte

Les zones humides du premier contrat de BV



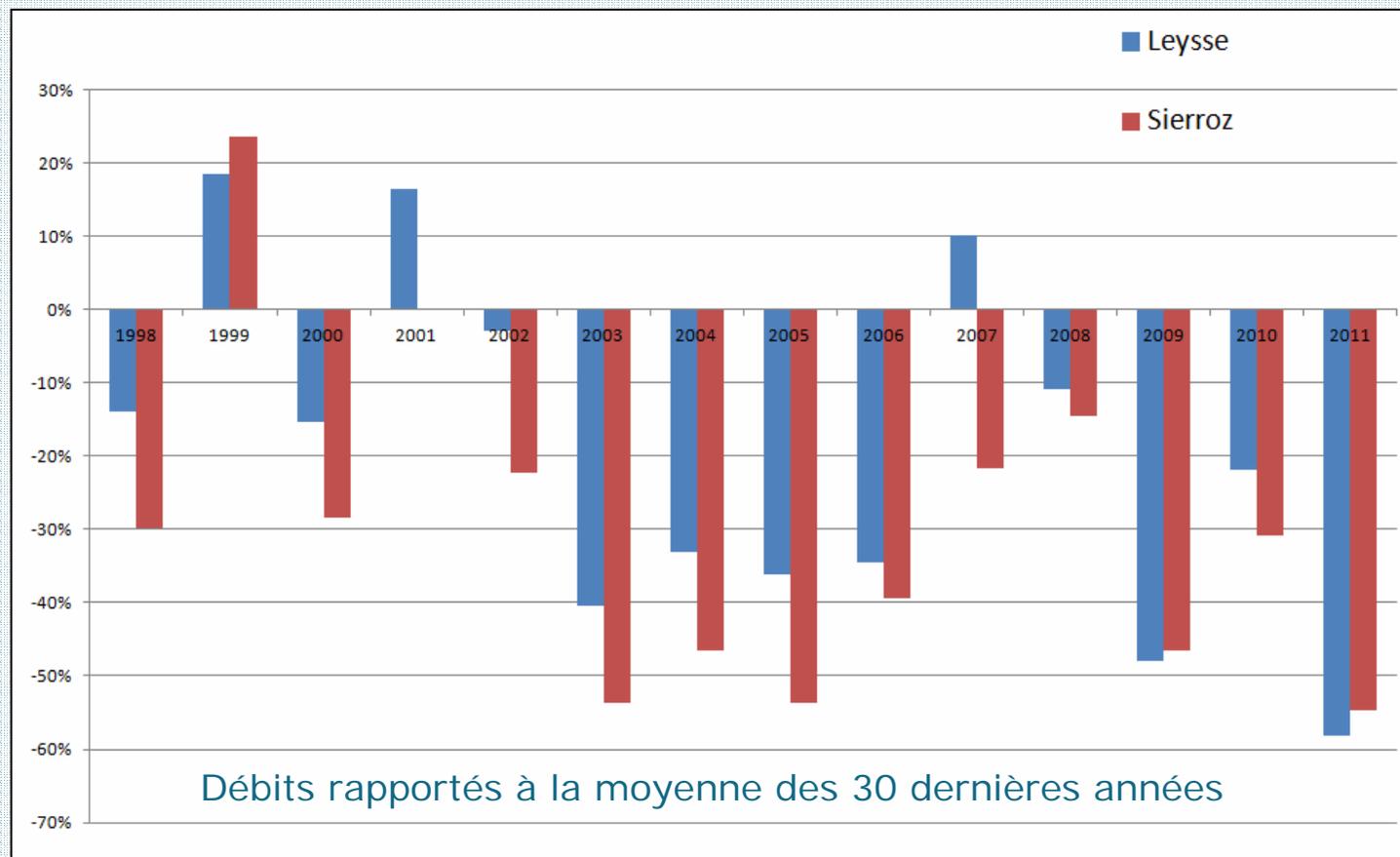
A l'échelle du bassin versant

- 1^{er} contrat de bassin versant : le CPNS, acteur unique de la gestion des zones humides
- Une action centrée sur les zones humides patrimoniales
- 2nd contrat de bassin versant : volonté d'associer les collectivités
- Vers une maîtrise d'ouvrage intercommunale de la gestion des zones humides, gage de leur intégration dans l'aménagement du territoire
- Programme de mesures du SDAGE : « mise en place d'un programme de gestion pluriannuel des zones humides ».

Éléments de contexte

A l'échelle du bassin versant

- Un contexte climatique peu favorable aux zones humides
 - précipitations en forte baisse, débits des rivières



Éléments de contexte

A l'échelle de Chambéry métropole

Des zones humides en sursis

- 50% détruites depuis 1950 malgré d'importants services rendus
- Reste 560 ha sur Chambéry métropole
- 10% gérées par CPNS
- Quid des 90% restants ?

Des zones humides perçues comme une contrainte

- Mauvaise connaissance et compréhension du cadre réglementaire (délimitation, dossiers loi sur l'eau, compensation)
- Des zones humides situées en majorité dans les secteurs de plaine à forte valeur foncière
- Devoir de pédagogie et de communication (accent longtemps mis sur le seul angle patrimonial)
- Un projet de ZAC en interaction avec 1 zone humide: blocage du dossier, cristallise les tensions aggro / associations

Éléments de contexte

Les zones humides de Chambéry métropole

- 113 zones humides (560 ha) réparties sur 15 communes
- 9 ZH (65 ha) en gestion CPNS, 10 au contrat de corridor et 13 à Vimines avec notices de gestion
- 10 ha de zones humides en interaction avec des projets d'aménagement:
 - 5,7 ha projets développement éco
 - 4,85 ha projets habitat - zonage PLU constructible

Eléments de contexte



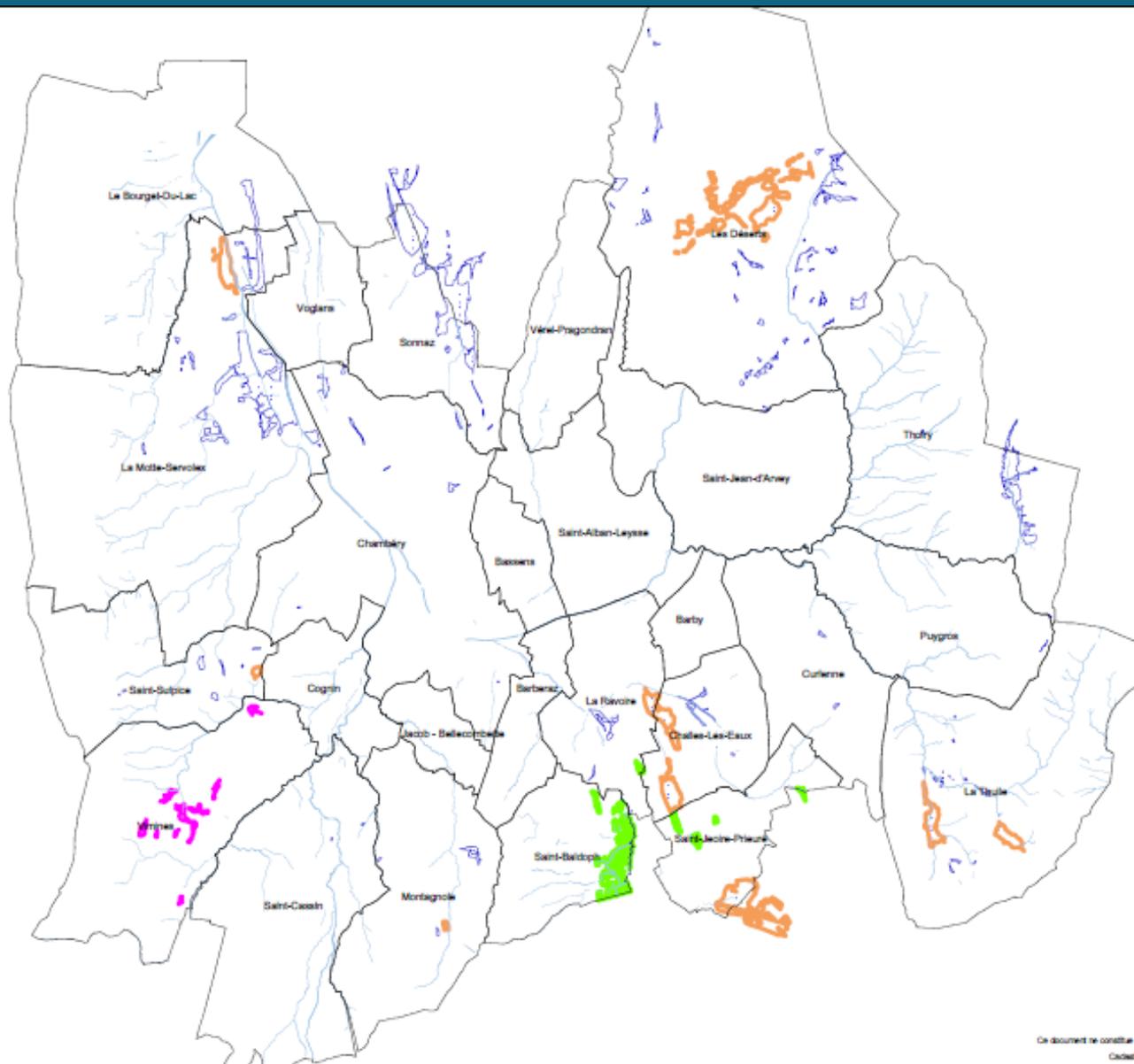
LEGENDE

Zones humides
du corridor
biologique

Zones humides
gérées par le
CPNS

Zones humides
plan d'actions
communal de
Vimines

Autres zones
humides



Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété des biens.
Cadastre n°16306 2011 - propriété de l'Etat

Objectifs et principes du PAFZH

Objectifs

- 1/ Restaurer les zones humides dégradées
- 2/ Enrayer l'érosion des zones humides
- 3/ Maîtriser l'impact de l'aménagement du territoire sur les zones humides
- 4/ Trouver des zones humides sur lesquelles réaliser des travaux au titre de mesures compensatoires



Objectifs et principes du PAFZH

Principes

- Engager la communauté d'agglomération vers une gestion globale et intégrée des zones humides
- Conduire conjointement action « volontariste » et action « compensatoire »
- Gage de cohérence et de pragmatisme donc d'efficacité
- Contractualisation volontaire
- Engageant les Communautés d'agglomération et les communes
- Engageant l'Etat, le CPNS et l'Agence de l'eau, la Région et le Département
- Formalisée par un accord-cadre et des conventions communales
- 6 ans de réalisation

Modalités d'engagement de Chambéry métropole

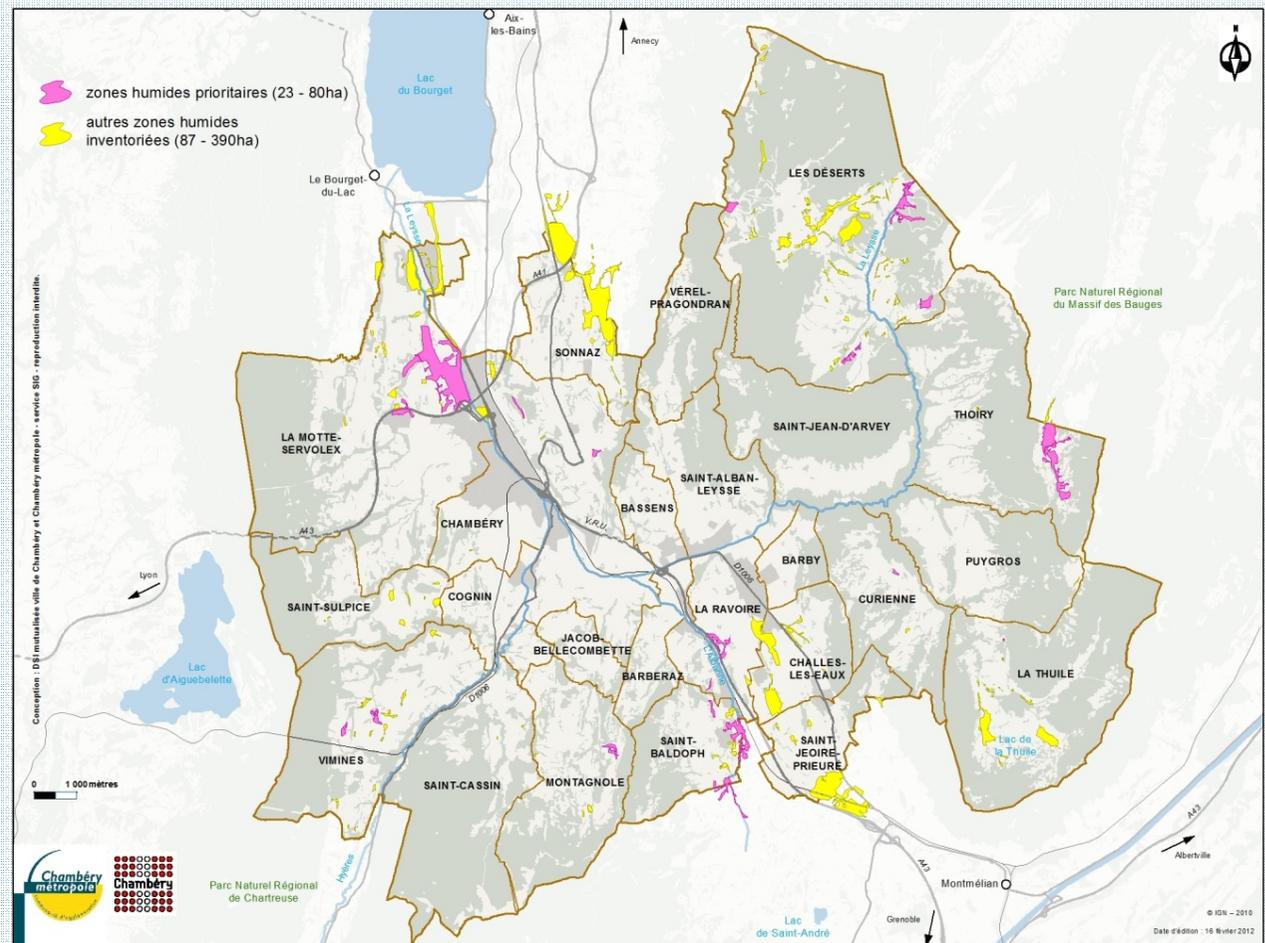
■ Détail des engagements de Chambéry métropole :

- ▶ Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations du PAFZH
- ▶ Solliciter la participation financière des financeurs pour les actions volontaristes
- ▶ Facturer le coût de mise en œuvre des travaux de restauration + entretien des mesures compensatoires aux pétitionnaires
- ▶ Signer les conventions communales avec les 15 communes ayant des ZH
- ▶ Assurer la non-dégradation des 19 ZH d'intérêt remarquable
- ▶ Limiter la dégradation des autres ZH en mettant en œuvre les principes d'évitement, réduction des impacts et mesures compensatoires
- ▶ Participer aux réunions du CoPil et CoTech

Moyens et outils

1/ Pour la restauration et l'entretien des zones humides

- 30 ZH / 85 ha prioritaires concernés par cet objectif sur Chambéry métropole (10 communes)
- Difficulté d'intervention liée au statut foncier :
 - près de 80% des parcelles en propriété privée.



Moyens et outils

1/ Pour la restauration et l'entretien des zones humides

- Les outils fonciers
 - Animation foncière et d'usage (SAFER)
 - Déclaration d'intérêt général (DIG)
 - ENS, APPB
 - Bail rural à clauses environnementales, conventions d'usage, MAE
- Les actions de restauration et entretien
 - notices de gestion
 - travaux de restauration (végétation + hydraulique)
 - mesures d'entretien
- Répartition prévisionnelle
 - 10 ha au titre de mesures compensatoires
 - 75 ha de manière volontariste.



Moyens et outils

2/ Pour enrayer l'érosion des ZH (non dégradation)

- 19 ZH d'intérêt remarquable (ZHIR) : s'engager à ne pas les détruire / dégrader
- 96 autres ZH : s'engager à limiter leur destruction
- Quid de la distinction ZHIR / autres ZH ? Caractérisation

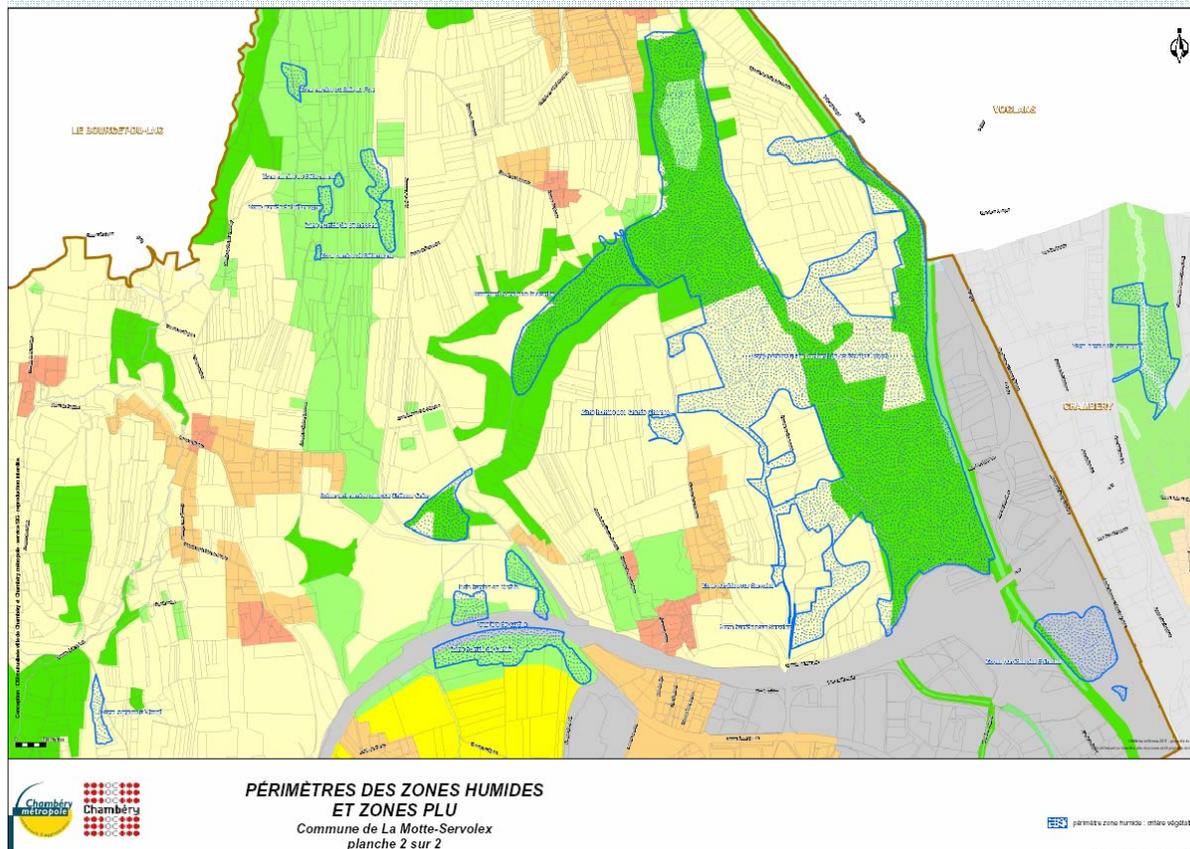
- Moyen d'action sur les ZHIR
 - liste des ZHIR annexée à l'accord-cadre (404 ha sur 9 communes)
 - Etat : politique d'opposition à déclaration validée en CODERST
- Moyen d'action sur les autres ZH
 - 3 mesures régaliennes : évitement, réduction d'impact et compensation (100% + 100%)

	Nom ZH	Commune	N° inventaire	Superficie	TOTAL points
1	Marais des Noux	Challes-les-Eaux	73CPNS0112	17,24	15
2	Tourbières et marais de La Féclaz	Les Déserts	73CPNS0144	56,26	15
3	Col de Plainpalais	Les Déserts	73CPNS0146	1,8	12
4	Marais des Chassettes	Challes-les-Eaux / La Ravoire	73CPNS0113	22	12
5	Le Tillet-Marais Vuillerme**	Sonnaz / Mery / Drumettaz-Clarafond / Le Viviers-du-Lac	73CPNS0100	123,43	12
6	Col des Prés	Thoiry	73CPNS0133	29,8	12
7	Marais et Lac de La Thuile	La Thuile	73CPNS0124	11,18	12
8	Marais de Bondeloge	Saint-Jeoire-Prieuré / Chignin		22,5	12
9	Zone humide du Pré Lombard, de Sollion et du Bouch	La Motte Servolex	73CPNS1058	87,09	11
10	Marais de Nécuidet	La Thuile	73CPNS0122	16,16	11
11	Les Feuillères (Les Chapis)	Les Déserts	73CPNS0156	10,59	11
12	Terraillet-Albanne + ZH de Corna	Saint-Baldoph	73CPNS1005 / 73CPNS1003	45,83	11
13	Zones humides de la Fontaine à Janon	La Motte Servolex	73CPNS1062	18,38	11
14	Boisement humide de la Combe	La Motte Servolex	73CPNS1145	6,57	10
15	Bois-Plan	Saint-Jeoire-Prieuré	73CPNS0116	2,44	10

Moyens et outils

3/ Pour maîtriser l'impact des aménagements sur les ZH (préservation)

- S'engager à préserver les ZH dans les documents d'urbanisme



- Révision ou modification
- Les zones humides en **U / AU** à classer en **Nph, N** ou **A**
- Objectifs
 - protéger 100% des ZHIR
 - protéger 95% des autres ZH

Moyens et outils envisagés

4/ Pour trouver des compensations aux projets d'urbanisme

- Faciliter la recherche des mesures compensatoires (MC)
 - Passer de l'échelle communale à l'échelle intercommunale
 - Assistance du comité technique du PAFZH en amont du projet
 - Assistance de 2 bureaux d'études (délimitation des zones humides et définition de la mesure compensatoire).
- L'action volontariste sert de réservoir à l'action compensatoire
 - Limiter la spéculation foncière
 - Davantage de marge de manœuvre
- Chambéry métropole met en œuvre l'action compensatoire (MC) et l'action volontariste
 - Les pétitionnaires payent leur MC à Chambéry métropole sur la base d'un coût forfaitaire
 - Meilleure garantie de mise en œuvre des MC
 - Action volontariste et action compensatoire regroupées dans un marché unique
 - davantage de lisibilité et de cohérence

Les actions volontaristes et compensatoires

- Ces actions se font sur les 30 ZH prioritaires qui représentent un potentiel de travaux de 85 ha
- **Equilibre entre les actions** : objectif d'un ratio de 7 pour 1
- **Les actions volontaristes** :
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 80% par Agence de l'Eau, Région et CG 73
- **Les actions compensatoires** :
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 100% par le pétitionnaire

Animation du PAFZH

■ Comité technique :

- accompagnement des pétitionnaires
- consultation et suivi des marchés
- suivi des indicateurs de réalisation

■ Comité de pilotage :

- suivi des actions menées et programmation de l'année suivante
- évaluation du PAFZH

Financement – Montants prévisionnels

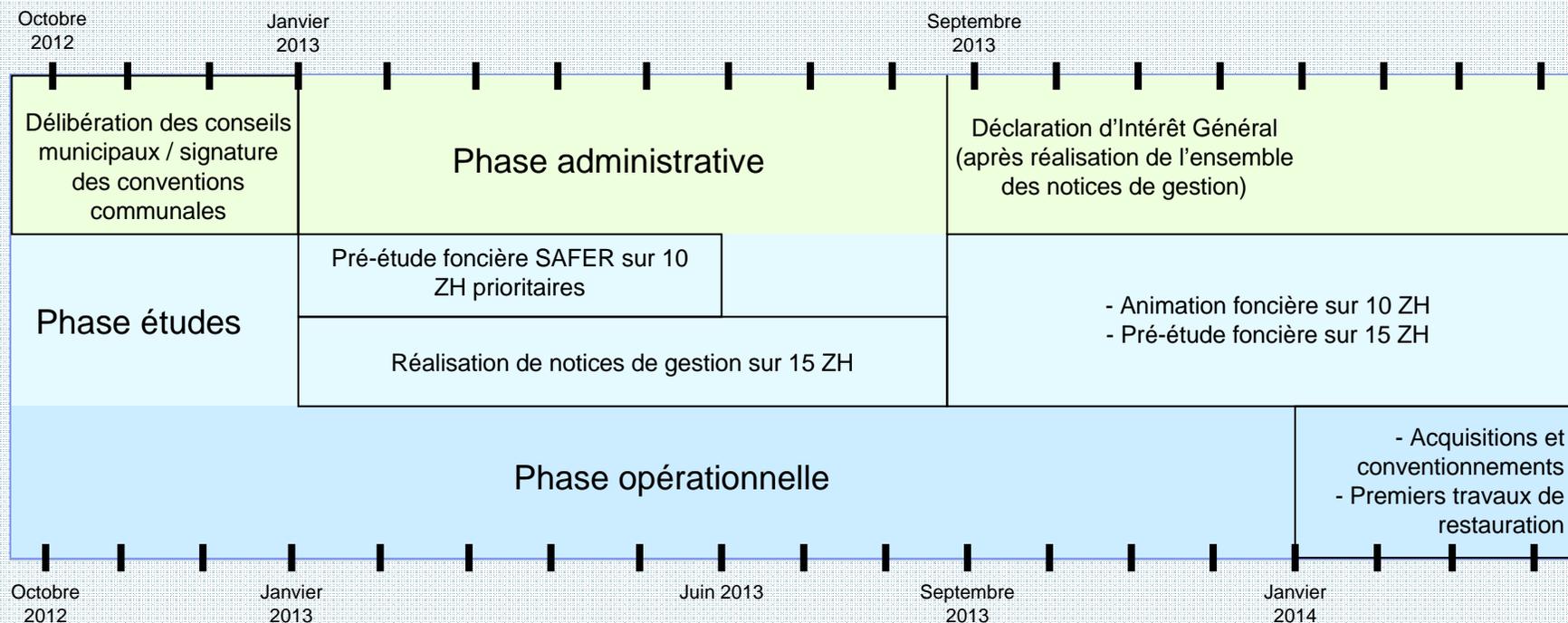
- Potentiel de travaux sur les 30 ZH prioritaires : 85 ha
- Montant global prévisionnel: 990 000 € sur 6 ans
- Autofinancement annuel à la charge de Chambéry métropole: 33 000 € (animation et acquisitions foncières, notices de gestion, travaux)
- La mise en œuvre des mesures compensatoires viendra diminuer cette part d'autofinancement

Plan de financement sur 5 ans

Nature des actions	Origine de l'intervention	Auto financement	Agence de l'eau	Région	Département
Sécurisation foncière	Préalable indispensable aux travaux	20% EPCI	50%	15%	15%
Notices de gestion	Identification des travaux à mener				
Animation foncière	Conventions de gestion, acquisition				
Travaux de restauration	Politique volontariste				
	Mesures compensatoires	100% pétitionnaire			
Travaux d'entretien	Politique volontariste	20 à 70% EPCI	0 à 50 %	15%	15%
	Mesures compensatoires	100% pétitionnaire			

Echéancier prévisionnel

- Signature officielle du PAFZH de Chambéry métropole le 22 octobre 2012 en présence des 7 signataires



La suite...

- Pour une protection durable, intégrée et concertée à l'échelle du territoire du bassin versant du lac du Bourget, mettre en place le PAFZH sur les autres intercommunalités du CISALB
- Signature d'un accord-cadre avec la CALB

